

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 juin 2025

**PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR  
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 226

présenté par

Mme Stambach-Terreoir, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Éliisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 5**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
------------------------------------------------------------------------------------------------

À la fin de l'alinéa 15, substituer aux mots :

« , sans préjudice du nécessaire fonctionnement des installations de production d'électricité »

les mots :

« en privilégiant la consommation d'eau potable et la consommation pour l'alimentation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe LFI-NFP vise à privilégier la consommation d'eau potable et la consommation pour l'alimentation en cas de conflits d'usage potentiels entre la préservation de la ressource en eau et le fonctionnement des installations de production d'électricité

L'eau est un élément essentiel à toute vie sur Terre. C'est de ce bien commun que dépend notre survie quotidienne.

En France hexagonale, 1,4 million de personnes n'ont pas accès à une eau potable gérée en toute sécurité et plus de 870 000 personnes n'ont qu'un accès limité à des installations sanitaires. 90% des cours d'eau sont pollués aux pesticides tandis qu'on trouve des micro-plastiques dans l'eau potable. Il ne s'agit pas seulement d'un problème de qualité. C'est aussi un problème de quantité. Le réchauffement climatique perturbe le cycle de l'eau et l'eau vient à manquer.

Elle est pourtant indispensable à l'ensemble de nos activités. En moyenne dans le monde, l'eau est utilisée à 69% pour l'agriculture, 19% pour l'industrie, 12% pour les usages domestiques. Le droit à l'eau a été reconnu comme un droit humain fondamental par les Nations unies en 2010.

Si la production énergétique est évidemment primordiale au regard de ce qui nous attend, elle ne peut cependant se faire au détriment de la production alimentaire et de l'accès à l'eau potable de nos concitoyens.